

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4224

Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2017

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Développement Durable

**Rapporteur** : Mme BESSON Dounia

<b>SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4224 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2017 (SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE LYON - MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I – Rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable**

**a) Cadre juridique**

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT), dispose :

*« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.*

*Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »*

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Pour l'application de ces dispositions, l'article D 2311-15 du CGCT prévoit :

*« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.*

*Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :*

*- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*

*- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

*Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.*

*Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »*

Le cadre de référence précité détaille de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable. Il fournit ainsi un cadre évaluatif.

## **b) Structuration**

Le rapport présenté au Conseil municipal suit ce cadre de référence et traite des cinq axes suivants :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » définies par la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales. Ces thématiques sont les suivantes :

- Solidarité et Cohésion Sociale ;
- Santé - Environnement ;
- Tranquillité - Prévention ;
- Participation citoyenne ;
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature ;
- Economie Durable - Commande responsable ;
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre ;
- Mobilité ;
- Enfance - Education ;
- Développement Culturel ;
- Egalité et diversité ;
- Sensibilisation, Education, Formation ;
- Emploi et insertion.

## **II - Synthèse**

### **a) Actions remarquables**

Comme l'an passé, le rapport s'emploie pour chacune d'elles à mettre en valeur les actions au bénéfice des habitants, celles qui relèvent d'une administration exemplaire et celles qui font l'objet d'un focus.

A titre d'exemples, peuvent être signalées les actions suivantes au bénéfice des habitants :

### ***1. Au titre de la thématique de la Solidarité et de la Cohésion sociale***

- La Légumerie : le jardin partagé de la Réserve (7ème arrondissement) a été repris par la Légumerie, association d'agriculture urbaine : c'est un espace convivial, favorisant les rencontres intergénérationnelles et un lieu support pour des actions de prévention en matière d'alimentation et de santé. Les cultures collectives y sont partagées entre les jardiniers.

### ***2. Au titre de la thématique de la Santé- Environnement***

- Une démarche d'évaluation innovante et partenariale pour un futur parc public : l'Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) a été utilisée pour la création d'un nouveau parc public, situé sur un ancien site industriel : le parc Zénith. L'étude, réalisée par l'observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône Alpes, a reposé sur un dialogue entre acteurs de l'aménagement et de la santé. Elle a été ciblée sur les usages futurs, la prise en compte de l'effet d'îlot de chaleur urbain et des ombrages, la gestion des eaux et des pollutions historiques.

### ***3. Au titre de la thématique de la Participation citoyenne***

- Développement des démarches participatives avec les conseils de quartier en espaces verts : l'objectif est de développer des projets de jardinage participatif, gérés par les habitants et suivis par Lyon Nature et la Direction des Espaces Verts. Ces projets, au nombre d'une vingtaine en 2017, contribuent au verdissement de la ville et à la création de lien social. Des ateliers participatifs peuvent ainsi être la fabrication d'abris à insectes, de nichoirs, des plantations dans des bacs, micro implantations florales, ...
- Consultation numérique sur la réforme des rythmes scolaires : une consultation numérique à large échelle a été menée, via la plateforme Civocracy, pendant 2 mois, afin de connaître l'avis des acteurs impliqués dans la vie de l'école, et celui des enfants. 15 536 visites ont été dénombrées, pour 1 917 contributions issues de 1 576 participants. 13 réunions publiques ont en outre été organisées, permettant à plus de 500 personnes de participer.

### ***4. Au titre de la thématique de l'Economie durable – Commande responsable***

- Marché équitable de Noël : cet événement convivial, organisé en partenariat avec les labellisés Lyon Ville Equitable et Durable a permis pour la deuxième année, de découvrir l'offre locale et responsable de produits pour les fêtes de fin d'année : des produits équitables, bio, à faire soi-même, recyclés...

### ***5. Au titre de la thématique de la Mobilité***

- « A petits pas ... un grand pas pour la mobilité des seniors » : c'est une action qui a vu le jour à la résidence autonomie de Chalumeaux (8ème arrondissement). Il s'est agi de réaliser un plan qui a mis en lumière la proximité des trajets résidences – services de proximité pour inciter les résidents à marcher. Ce projet a été primé au concours « Les trophées régionaux de

l'innovation sociale 2017 » et a reçu le prix coup de cœur par le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés.

#### **6. Au titre de la thématique de l'Enfance et de l'Education**

- « Le printemps des toques blanches » : cette action a permis de mettre en avant le travail des cuisinier-ères des crèches municipales et d'échanger de bonnes pratiques avec de grands chef-fes. Ces derniers ont pu venir exercer leur métier dans certains établissements de la Ville et cette expérience a donné lieu à un livret de recettes adaptées pour les plus petits, disponible sur le site lyon.fr
- Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, « les 30 ans du procès Barbie 1987-2017 » : cette manifestation a été l'occasion pour de nombreuses institutions et associations de s'associer à la Ville pour cet événement mémoriel incontournable. Un livret rappelant cette période a été distribué à plusieurs milliers d'exemplaires aux collégiens et lycéens de la Métropole de Lyon afin de poursuivre ce devoir de mémoire essentiel.

#### **Au titre de la thématique du Développement culturel**

- Charte de coopération culturelle, Lyon ville durable : la Ville, l'Etat et les directeurs et directrices des 28 plus importants établissements ou événements culturels patrimoniaux ou de création, ont signé la nouvelle Charte de coopération culturelle pour la période 2017-2020. 300 engagements y sont répertoriés, articulés selon les enjeux du développement durable.

#### **7. Au titre de la thématique de l'Egalité et de la Diversité**

- L'avancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) : la Ville doit poursuivre les travaux de mise en accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public : aujourd'hui, plus de 90% du patrimoine municipal est diagnostiqué. Des outils de travail communs ont été mis en place et plusieurs opérations de rénovation ont amélioré l'accessibilité de différents sites (écoles, gymnases, crèches, salles municipales...).

#### **8. Au titre de la thématique Sensibilisation, Education populaire, Formation**

- Access City Award : dans le cadre des coopérations décentralisées menées par la Ville et de ses actions européennes, l'Access City Award qui promeut la création d'une Europe sans entrave pour les personnes handicapées, est un prix décerné par la Commission Européenne. La Ville de Lyon a ainsi été récompensée pour sa politique d'accessibilité à la vie urbaine pour les personnes en situation de handicap en matière d'accès pour ces personnes à l'emploi, aux transports publics, aux lieux recevant du public, ...

#### **9. Au titre de la thématique Emploi et insertion**

- La première édition du Salon de la Reconversion professionnelle des femmes : ce Salon organisé par l'association « Profession'L » en partenariat notamment avec la Maison de

l'Emploi, a été une réussite en ce qu'il a accueilli plus de 2 600 visiteuses sur la journée. Les rencontres avaient lieu autour de 4 pôles : Formation, recrutement, création d'entreprise, accompagnement individuel.

Des actions pour une administration exemplaire, peuvent également être relevées :

### ***1. Au titre de la thématique de la Solidarité et de la Cohésion sociale***

- Professionnaliser le plaisir de la table en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : dans les 4 EHPAD du CCAS, les cuisines confectionnent l'ensemble des repas de la journée, 365 jours par an. Toute l'équipe de l'EHPAD s'implique. Cette année, un concours a été organisé autour de la thématique « repas automnal, mélange des saveurs, variété des textures », créant une émulation entre les équipes pour procurer un maximum de bien-être aux résidents.

### ***2. Au titre de la thématique Biodiversité, espaces verts et nature***

- Lyon, première métropole récompensée par le prestigieux label 4 fleurs : le label « Villes et villages fleuris » récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement propice à la qualité de vie des habitants. Cette récompense salue également le travail accompli pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux initié il y a de nombreuses années.

### ***3. Au titre de la thématique Maîtrise de l'énergie – Réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)***

- La baisse des GES pour le patrimoine et les services : une réalité ! Grâce aux actions sur la rénovation de l'éclairage public et de ses bâtiments, l'achat d'électricité renouvelable et la gestion de ses véhicules, la Ville a atteint dès 2017 l'objectif de réduction des GES qu'elle s'était fixée pour 2020.

### ***4. Au titre de la thématique de la Mobilité***

- Le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) : le PDA permet de rationaliser les déplacements des agents tout en les sensibilisant aux déplacements éco-responsables. Ainsi, deux pools supplémentaires de voitures ont été ouverts pour permettre l'auto-partage et de nouveaux parcs d'arceaux vélos sont à l'étude pour équiper divers sites administratifs de la Ville et développer ainsi la pratique cycliste.

### ***5. Au titre de la thématique Emploi et insertion***

- Clauses sociales des marchés publics : les clauses sociales et marchés d'insertion ont permis de générer 77 275 heures d'insertion au profit de 336 personnes éloignées de l'emploi, soit une augmentation significative par rapport à 2016 (+15 146 heures), dans des secteurs d'activités toujours plus diversifiés.

**b) Indicateurs**

Comme les années précédentes, la grille des indicateurs renseigne sur les évolutions des trois dernières années.

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale  
- ressources humaines ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON